Des allocations estimées à 360 000 euros par an pour un réfugié, ses 4 femmes et 23 enfants ! Tollé en Allemagne

25/10/2016 à 17h04

Ghazia A. a fui la Syrie en 2015 avec ses quatre épouses et leurs 23 enfants pour trouver refuge en Allemagne. Leur cas suscite la polémique, au vu du montant des allocations que leur verse l'Etat allemand.

L'histoire de Ghazia A. suscite de nombreuses réactions outre-Rhin, après que le journal BILD a publié un article détaillant les conditions dans lesquelles ce Syrien de 49 ans, après avoir fui la Syrie par la Turquie, a finalement trouvé refuge dans la région de Rhénanie-Palatinat avec ses quatre épouses et ses 23 enfants.

Si la polygamie est autorisée dans la tradition musulmane telle que la reconnaît le droit syrien, elle n'est pas reconnue par le droit allemand. A son arrivée, Ghazia a donc dû choisir l'une de ses épouses comme «femme officielle», afin de pouvoir percevoir les aides sociales auxquelles il a droit.

Son choix s'est porté sur Twasif, sa femme «principale» : avec leurs cinq enfants, ils forment donc un foyer officiel aux yeux de l'Etat. Les trois autres femmes sont depuis considérées juridiquement comme de simples «partenaires» et ont dû se partager la garde des 17 enfants restants, l'une de ses filles étant déjà mariée en Arabie saoudite.

Si tous vivent dans un rayon de 50 kilomètres, dans la province de Montabaur, Ghazia passe cependant la plus grande partie de son temps sur la route afin de leur rendre visite. «Selon notre religion, j'ai le devoir de passer autant de temps avec chaque famille et je ne dois pas favoriser l'une

d’entre elles», explique-t-il.

La polémique enfle autour de la question des prestations sociales

L’histoire de Ghazia a commencé à prendre une ampleur nationale lorsque la question des aides financières étatiques a gagné la Toile, d’autant que l’intéressé, qui était à la tête d’une entreprise prospère de location de voitures en Syrie, a admis ne pas avoir de travail en Allemagne. «Je suis pratiquement toujours en route pour être avec ma famille. Mais je serais heureux de travailler», a-t-il déclaré au BILD.

[…]

Réagissant au cas de Ghazia, un syndicat patronal, le Deutscher Arbeitsgeber Verband, a publié une estimation du montant total des aides cumulées auxquelles, compte tenu du nombre d’enfants et d’épouses à sa charge, le réfugié aurait droit. Le résultat du calcul s’élève à 360 000 euros par an, un montant qui reste indicatif et qui n’a rien d’officiel.

(…) RT.com